



*Municipalité
de Saint-Léonard*

NOVEMBRE 2002

BUDGET 2003

Convocation à l'Assemblée Primaire

Les citoyennes et citoyens de Saint-Léonard sont convoqués le

lundi 2 décembre 2002, à 20h00,
à la salle communale du Home "Le Carillon".

Ordre du jour :

- I. Budget 2003*
- II. Modification des taxes d'assainissement : décision*
- III. Réparation Lac souterrain, engagement financier : décision*
- IV. Mangold, révision partielle du RCC et des zones : décision*
- V. Patinoire, transfert DSDP : décision*
- VI. Divers*
- VII. Lecture du procès-verbal*

L'Administration Communale

Budget 2003

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

I. Administration générale	Charges	Revenus
Autorités	110 000,00	
Commissions	12 000,00	
Bureau de vote et élections	5 000,00	
Salaires administration et services	330 000,00	
Salaires travaux publics	250 000,00	
Charges sociales	150 000,00	
Matériel de bureau et imprimé	20 000,00	
Mobilier et machines de bureau	10 000,00	
Entretien et maintenance machines de bureau	10 000,00	
Chauffage et éclairage	8 000,00	
Produits de nettoyage et d'entretien	2 500,00	
Entretien des immeubles	20 000,00	
Frais de représentations et réceptions	30 000,00	
Frais de port et ccp	20 000,00	
Frais de téléphone, radio et informatique	12 000,00	
Assurances bâtiments	30 000,00	
Assurances RC	10 000,00	
Assurances machines et véhicules	5 000,00	
Honoraires à des tiers	15 000,00	
Frais d'encaissement	5 000,00	
Emoluments cadastre		8 000,00
Emoluments contrôle des habitants		12 000,00
Emoluments administratifs		3 000,00
Contributions de tiers sur salaires		10 000,00
Allocations pertes de gains		5 000,00
Contribution de la Bourgeoisie		2 500,00
Personnel imputé		255 000,00
	1 054 500,00	295 500,00

II. Sécurité publique

Chambre pupillaire et juge	6 000,00	
Traitement de l'officier d'Etat Civil	6 000,00	
Service du feu	15 000,00	
Charges sociales	3 000,00	
Frais de police	3 000,00	
Frais d'état civil	1 000,00	
Chauffage et éclairage	10 000,00	
Matériel de lutte contre incendie	6 000,00	
Matériel et frais protection civile	5 000,00	
Sécurité routière	15 000,00	
Entretien des bâtiments	5 000,00	
Assurance du corps des sapeurs-pompiers	500,00	
Conservation du cadastre et mensuration	30 000,00	
Contrôle des poids et mesures	500,00	
Cours de protection civile	8 000,00	
Centre de sécurité incendie Sion	2 500,00	
Patente et concessions		500,00
Patentes vente boissons alcoolisées		1 000,00
Patentes pour exploit. cafés-rest.		5 000,00
Patentes manifestations et jeux		2 000,00
Location PC		17 800,00
Taxes d'exemption du service du feu		35 000,00
Amendes de police		3 000,00
Stationnement de troupes		2 000,00
Subventions : services du feu		1 000,00
Subventions : protection civile		2 500,00
Subventions : cadastre		500,00
	116 500,00	70 300,00

III. Enseignement et formation

Personnel enseignant spécialisé	30 000,00
Conciergerie des écoles	35 000,00
Charges sociales	13 000,00
Fournitures et matériel pédagogique	35 000,00
Mobilier scolaire et entretien	15 000,00
Chauffage et éclairage	20 000,00
Produits de nettoyage et machines	8 000,00
Entretien des bâtiments	20 000,00
Frais de téléphone	2 500,00
Assurances des élèves	1 000,00
Transport des élèves	35 000,00
Activités scolaires	15 000,00
Promenade scolaire	1 500,00
Traitement du personnel enseignant primaire	450 000,00

Traitement du personnel enseignant cycle	85 000,00	
Ecolage des cycles	125 000,00	
Ecolage enseignement spécialisé	20 000,00	
Frais apprentis	6 000,00	
Locations salle du Collège		5 000,00
Participation des parents aux livres scolaires		3 500,00
Subventions : transport des élèves		14 000,00
Subventions : professeur de chant		1 000,00
Subventions : mat. pédag. scol. et mobilier		2 000,00

917 000,00

25 500,00

IV. Culte - Culture - Loisirs

Traitement - Desservance	98 000,00	
Charges sociales	25 000,00	
Chauffage et éclairage	20 000,00	
Entretien des bâtiments paroissiaux	15 000,00	
Location laiterie	2 400,00	
Fêtes religieuses	2 000,00	
Contribution à l'Eglise réformée	2 500,00	
Frais de culte	20 000,00	
Raccordement TV par câble	5 000,00	
Subventions aux sociétés	20 000,00	
Subventions bibliothèque	2 500,00	
Subventions oeuvres d'utilité publique	20 000,00	
Subsides spéciaux aux sociétés	20 000,00	
Prestations aux sociétés	29 200,00	
Locations de salles		7 400,00
Location cure		12 000,00
Location couvert Beulet		6 000,00
Location Sonvillaz		1 000,00
Contributions de tiers sur salaires		54 000,00

281 600,00

80 400,00

v. Santé

Etablissements hospitaliers	190 000,00
Frais dentaires scolaires	25 000,00

215 000,00

vi. Prévoyance sociale

Financement AVS - AI	72 000,00	
Prestations complémentaires	77 000,00	
Aide complémentaire cantonale	1 000,00	
Fonds cantonal pour l'emploi	15 000,00	
Centre médico-social régional	40 000,00	
Dons, cotisations aux institutions publiques	15 000,00	
Subventions aux institutions spécialisées	10 000,00	
Contributions aux personnes âgées	6 000,00	
Secours et assistance	50 000,00	
Aide à la famille	45 000,00	
Part communale sur finance agrégations bourgeoisiales		1 000,00
Subventions d'assistance et participations aux frais		20 000,00
	331 000,00	21 000,00

vii. Trafic

Matériaux et outillage	6 000,00	
Eclairage public	50 000,00	
Entretien du réseau routier	25 000,00	
Frais de machines et véhicules	12 000,00	
Déblaiement neige et glace	20 000,00	
Balayage des rues	5 000,00	
Entretien routes classées	85 000,00	
Transports publics	15 000,00	
Personnel imputé	135 000,00	
Permis de fouilles		3 000,00
Subvention déblaiement des neiges		1 000,00
	353 000,00	4 000,00

viii. Protection et aménagement du territoire

Annonces au bulletin officiel	2 000,00	
Entretien des places et parcs	25 000,00	
Entretien du cimetière	2 000,00	
Entretien de la Lienne	10 000,00	
Entretien des canaux	15 000,00	
Entretien du Rhône	10 000,00	
Frais inhumation et incinération	3 000,00	
Personnel imputé	60 000,00	
Service communal "eau et égouts"	209 000,00	
Service communal "déchets"	84 500,00	
Taxes autorisations de construire		10 000,00
Taxes cimetière		5 000,00
Subventions : entretien de la Lienne		8 000,00

Subventions : entretien des canaux		13 000,00
Subventions : entretien du Rhône		10 000,00
	420 500,00	46 000,00

IX. Eau potable - Egouts (financement spécial)

Electricité du réseau d'égouts	7 000,00	
Electricité du réseau d'eau potable	35 000,00	
Entretien des immeubles	2 000,00	
Entretien du pompage	10 000,00	
Entretien du réseau d'eau potable	30 000,00	
Entretien des canalisations	30 000,00	
Traitement des eaux usées	100 000,00	
Personnel imputé	30 000,00	
Intérêts passifs imputés	95 000,00	
Taxes de fourniture eau potable		220 000,00
Contrib. communale "eau et égouts"		209 000,00
	<u>339 000,00</u>	<u>429 000,00</u>
Amortissements	90 000,00	
	429 000,00	429 000,00

X. Services économiques

Salaires viticoles	60 000,00	
Inspection du bétail	1 000,00	
Charges sociales	5 000,00	
Frais d'exploitation des domaines	10 000,00	
Entretien bisses et réseaux irrigation	5 000,00	
Fonds correction cours d'eau	2 000,00	
Subventions agricoles et viticoles	20 000,00	
Redevances Lienne SA		55 000,00
Energie gratuite Lienne SA		40 000,00
Redevances électriques ESR SA		45 000,00
Produit des domaines - viticulture		85 000,00
Produit des domaines - arboriculture		5 000,00
Divers produits du patrimoine		500,00
Vente eau irrigation		500,00
Produit du lac souterrain		30 000,00
Produit Mangold		80 000,00
Locations diverses		10 000,00
	103 000,00	351 000,00

XI. Finances et impôts

Pertes sur débiteurs	35 000,00	
Remises sur débiteurs	3 000,00	
Impôts et redevances	5 000,00	
Escomptes accordés sur débiteurs	10 000,00	
Intérêts et frais de la dette à court terme	20 000,00	
Intérêts et frais de la dette à moyen et long terme	380 000,00	
Fonds péréquation intercommunale	38 000,00	
Impôt sur immeubles bâtis	20 000,00	
Part cantonale à l'impôt sur les chiens	4 000,00	
Impôt revenu personnes physiques		3 100 000,00
Impôt fortune personnes physiques		300 000,00
Impôt retenu à la source		30 000,00
Impôt personnel		11 000,00
Impôt sur immeubles bâtis		10 000,00
Impôt sur le bénéfice des sociétés		75 000,00
Impôt sur le capital des sociétés		40 000,00
Impôt foncier personnes physiques		110 000,00
Impôt foncier personnes morales		50 000,00
Impôt sur les gains immobiliers		10 000,00
Impôt sur les successions et donations		10 000,00
Impôts sur les gains de loterie		10 000,00
Impôt sur les chiens		10 000,00
Intérêts des placements		5 000,00
Intérêts et frais de retard récupérés		30 000,00
Intérêts passifs imputés		104 500,00
	515 000,00	3 905 500,00

XII. Enlèvement et traitement des ordures (financement spécial)

Frais de la décharge	65 000,00	
Enlèvement des déchets	50 000,00	
Traitement des déchets	140 000,00	
Personnel imputé	30 000,00	
Intérêts passifs imputés	9 500,00	
Taxe annuelle sur les déchets		230 000,00
Contrib. communale "déchets"		84 500,00
	<hr/>	<hr/>
	294 500,00	314 500,00
Amortissements	20 000,00	
	314 500,00	314 500,00

INVESTISSEMENTS

Mensuration fédérale	30 000,00	
Trottoir Route des Rocailles	55 000,00	
Travaux divers	80 000,00	
Etudes Route Eglise	20 000,00	
Véhicule communal	30 000,00	
Gare CFF	180 000,00	
Réseau d'eau potable	20 000,00	
Réseau d'égouts	30 000,00	
Taxes de raccordement		30 000,00
	<hr/>	<hr/>
	445 000,00	30 000,00
Investissements nets		415 000,00
	445 000,00	445 000,00

INFORMATIONS DIVERSES

Mérite léonardin

Il consiste à récompenser toute personne ou groupement qui se distingue dans le domaine du sport, de l'art et de la culture. Un formulaire officiel est à la disposition du public auprès du secrétariat communal où il doit être remis avant le 31 janvier de l'année suivante.

Manifestations locales

Nous prions les sociétés de bien vouloir informer systématiquement le secrétariat communal pour toutes les manifestations organisées afin de tenir à jour ce calendrier.

Déblaiement des neiges - Stationnement

Nous attirons l'attention des automobilistes sur l'art. 20 de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière du 30 novembre 1962 :

« Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser des véhicules en stationnement au bord des routes afin de ne pas gêner le déblaiement des neiges ».

Les véhicules en stationnement illicite seront évacués et emmenés à la fourrière, ceci à la charge du propriétaire.

Déchets - Branches - Sarments

Lors des différents travaux de taille, les recommandations suivantes sont à respecter :

- les branches des arbres et les haies le long des routes et des chemins communaux seront élaguées afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public;
- les branches coupées ou les sarments seront amenés à la décharge contrôlée. Néanmoins, les agriculteurs professionnels broyeront leurs déchets sur place, afin de ménager les finances communales.

Routes - Circulation

Nous vous informons que durant la période de gel, les poids lourds ne doivent pas emprunter les routes de campagne. En cas de non-observation de cette interdiction, les éventuels dommages seront à la charge de l'entreprise de transport concernée ou du maître de l'ouvrage.

Nous rappelons à la population qu'il est interdit de laisser tout véhicule automobile dépourvu de plaques de contrôle sur le domaine public ou privé si le fond n'est pas en matière dure (bétonné, pavé, dallé, goudronné, etc...).

Nous prions les agriculteurs de procéder systématiquement au nettoyage des routes, ce particulièrement dans la zone à bâtir, afin de donner à notre localité, une image propre et accueillante.

Afin d'éviter des accidents et assurer aux habitants un maximum de sécurité, nous vous saurions gré de respecter les vitesses dans l'ensemble du village ainsi que la signalisation routière mise en place. Des contrôles de vitesse seront effectués.

Compteur d'eau

Ce relevé sera effectué comme les autres années. Nous prions la population de remplir la carte de manière complète et précise et de nous la retourner dans les plus brefs délais.

Moloks

Seules les ordures ménagères en **sacs fermés** sont autorisées et tout dépôt extérieur est strictement interdit.

Décharge

Durant la période du 1er octobre au 31 mars, la décharge est ouverte les lundis et mercredis de 16h00 à 17h00 et les samedis de 11h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. D'autre part, selon l'article 2 du règlement communal sur le ramassage et le traitement des ordures : **« les entreprises artisanales et industrielles doivent assurer elles-mêmes le transport de leurs déchets à l'usine et se conformer au règlement d'exploitation de l'UTO. »**

144 - Secours valaisan

Accidents - Maladie - Urgences - Détresse : un seul numéro le 144.

Site Internet

Pour toutes informations utiles, tapez www.st-leonard.ch et notre adresse E-Mail : admin.stleo@st-leonard.ch